



## Test de paternité combien de temps.

Par **Ebalci**, le **18/03/2017** à **08:52**

Bonjour,sa fait 2ans et demi que j était avec une femme.on est pas marié. Au début de notre relation elle m à expliqué que sa fesait 10 ans qu elle était avec son ex mais ils ont jamais réussi à avoir d enfant et sa fesait 2ans qui étaient séparé mais ils vivaient en coloco dans leur maison en commun.quand entre nous sa devenaît plus sérieux je lui ai dit que j aimerai qu on s instale ensemble et que si sa se passe passe bien que y avait pas de raison qu on n est pas d enfant (j ai 3 enfants moi avec mon ex).elle m à dit de lui laisser le temps pour qu elle trouve une solution pour leur maison en commun.son ex rentré les week-ends et moi sa M embêter qu El se retrouve avec son ex alors qu on était ensemble.elle à 38 ans et moi 34ans,un jour elle me dit que son rêve c d être maman et qu elle m aime très forts,je l aimé et je me suis beaucoup investi pour qu on s instale et fonde une famille.on décide d avoir un enfant et au bout de 2 mois elle tombe enceinte,on est heureux.je lui ai demander de quitter la maison et de venir s installer avec moi mais elle m à dit qu elle ne voulait pas perdre sa maison et qui lui fallait encor un peu plus de temps.vu que je l aimé je lui laisser un peu plus de temps.le jour de l accouchement j apprend que notre bébé porte le nom de son ex.j ai appris plus tard qu ils étaient partis reconaitre l enfant 4 mois avant l accouchement. Le choque complet pour moi.aujourd'hui sa fait 1mois et demi et elle habite tjr dans la maison en commun avec son ex.je ne peux pas aller chez eux pour voir ma fille car elle ne porte pas mon nom.j ai essayer d avoir des explications du pk qu elle m à fait sa et c qui le père (son ex ou moi)elle m à dit qu elle a fait une insimination artificiel avec son ex et que c lui le père. Je lui ai demandé de me montrer des preuves que c lui le père et tjr aucune preuve aujourd'hui. Voilà. J ai demandé un test de paternité et je réclame tous mes droits. Je voulais savoir combien de temps faut que j attende pour le test car si c ma fille bien elle me manque et j aimerai la voire la sentir.elle me donne aucune nouvelle.

Par **amajuris**, le **18/03/2017** à **09:32**

bonjour,  
vous pouvez faire une action en contestation de paternité devant le tgi avec avocat obligatoire.  
à qui avez-vous demandé un test de paternité ?  
Seule une analyse biologique ordonnée par un juge est valable en matière de filiation.  
salutations

Par **Ebalci**, le **19/03/2017** à **10:37**

Mon avocat à fait les demarches et elle m à dit qu on attend que le juge fixe une date pour le test.elle les a assigné par 2 huissier.

Par **Ebalci**, le **19/03/2017** à **10:39**

Elle et son ex risque quoi si c moi le pere?

Par **amajuris**, le **19/03/2017** à **13:57**

il n'y a pas de sanction pour avoir reconnu un enfant à tort.  
si vous êtes reconnu comme étant le père, vous aurez les droits et les obligations (pension alimentaire) comme tous les pères.